

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

1
21-01-1994

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF./ 5331003 / Dossier pédagogique 995

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME I
----- Unité de formation : PRINCIPES GENERAUX DE SANTE A L'USAGE DES CANDIDAT(E)S AU
BREVET D'ASSISTANT(E)S EN SOINS HOSPITALIERS.
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 821102U21C1
Etablissement : ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE
----- RUE JULES DESTREE,176
7390 QUAREGNON

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Laet.

DOCUMENT 8 Bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Communauté française | <input type="checkbox"/> Libre - confessionnel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Provincial et communal | <input type="checkbox"/> - non confessionnel |

et se rapporte à l'établissement suivant :

	Enseignement Communal de Promotion Sociale
dénomination :	Rue Jules Destrée, 176
adresse complète :	7300 QUAREGNON
n° de matricule :	533.1003
n° de téléphone :	(065) 78 33 99

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code :

(3)

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SANTÉ
à l'usage des candidat(e)s au brevet d'ASSISTANT(E)
EN SOINS HOSPITALIERS

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1. pages (2)
4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1. pages (2)
5. Classement de l'unité de formation.

<input type="checkbox"/> (1) enseignement secondaire :	transition (1)	qualification (1)
degré :	inférieur (1)	supérieur (1)

(1) enseignement supérieur de type court :
catégorie :

(1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1. pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 1. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 5 de 1. pages (2)

(1) Effacer les mentions inutiles
(2) à compléter
(3) Réserve à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
ANATOMIE.....PHYSIOLOGIE.....	CT	40 P
HYGIENE.....GENERALE.....	CT	22 P
HYGIENE.....PROFESSIONNELLE.....	CT	9 P
PSYCHOLOGIE.....	CT	5 P
NUTRITION.....	CT	12 P
NURSING.....GENERAL.....	CT	81 P

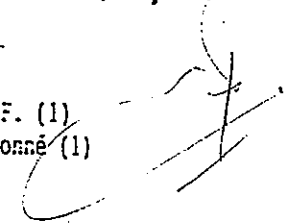
2. Part d'autonomie

Total des périodes 170 périodes

11. Date de la proposition du P.O. : 9/11/93

Transmis par le réseau
le :

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

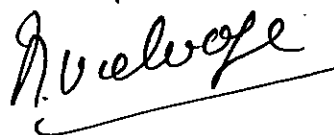


12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable

Date : 30/12/93

Signature :

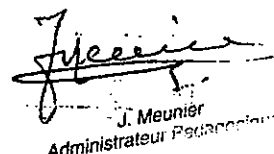


13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : 17 JAN. 1994

Signature :



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(4) soit CG, CS, CI, CT, CT, PP ou CPPH
(5) 1 période = 30 minutes.

ANNEXE 1
FINALITES :

PRINCIPES GENERAUX DE SANTE A L'USAGE DES ASSISTANTS(ES) EN SOINS
HOSPITALIERS

1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,

- 1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire .
- 1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels .

2. FINALITES PARTICULIERES

Donner à l'étudiant(e) les bases nécessaires à la compréhension des éléments de pathologie et de nursing .

Lui permettre de comprendre les problèmes d'hygiène générale et ceux en milieu hospitalier

Le sensibiliser à la psychologie, au "fonctionnement" psychique normal des individus et à son développement .

Lui donner les éléments d'une alimentation équilibrée pour pouvoir surveiller l'application chez le patient et le conseiller .

Le rendre capable d'expliquer le processus de prestations en soins infirmiers et de connaître les différents besoins du malade .

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

PRINCIPES GENERAUX DE SANTE A L'USAGE DES ASSISTANTS(ES) EN SOINS
HOSPITALIERS

Pour être admis à l'unité de formation, le candidat doit être capable lors d'une mise en situation spécifique :

- de comprendre la base scientifique des données de la pharmacologie.
- de définir les mots du vocabulaire médical grâce à leur étymologie.
- d'expliquer le processus de prestations en soins infirmiers .
- d'observer les signes de satisfaction et de dépendance des besoins de l'être humain .
- d'analyser les interventions de soins infirmiers prescrites par le médecin .

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE
REGROUPEMENT :

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SANTÉ À L'USAGE DES ASSISTANTS(ES) EN SOINS
HOSPITALIERS

Pas de recommandations particulières .

PRINCIPES GENERAUX DE SANTE A L'USAGE DES ASSISTANTS(ES) EN SOINS
HOSPITALIERS

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, BIOLOGIE, BIOPHYSIQUE ET BIOCHIMIE

Etre capable

- de situer l'organe dans son système et dans l'organisme en général.
- de reproduire et commenter des schémas élémentaires .
- de donner les structures histologiques de base
- de citer et expliquer le fonctionnement global de chaque organe au sein de son système et des divers systèmes entre eux .

HYGIENE GENERALE

Etre capable

- de comprendre l'importance de la pollution qui touche l'environnement et des conséquences sur la santé .
- d'utiliser des moyens simples afin d'éviter cette pollution et d'agir par le biais de l'éducation sanitaire .
- de définir les maladies sociales, d'en connaître les causes et d'agir auprès des patients .

HYGIENE PROFESSIONNELLE HOSPITALIERE

Etre capable

- de décrire les procédés chimiques et physiques de stérilisation .
- de déterminer les caractéristiques générales de l'hôpital .
- de décrire le processus infectieux des maladies contagieuses et les moyens pour interrompre ce cycle .

PSYCHOLOGIE APPLIQUEE ET PSYCHOPEDAGOGIE

L'étudiant(e) sera

- sensibilisé(e) à une première approche de la psychologie en tant que science .
- amené à connaître et comprendre le "fonctionnement" psychique normal de l'individu par le biais de l'étude de ses besoins et de quelques unes de ses fonctions .
- amené à étudier le développement psychique de l'individu par le biais de la psychologie génétique .

NUTRITION

Etre capable de

- comprendre, surveiller et conseiller l'application d'une alimentation équilibrée pour chaque type d'individu .

NURSING GENERAL ET PRATIQUE

etre capable de

- donner les définitions des soins infirmiers et des besoins fondamentaux .
- expliquer les fonctions de l'infirmier et les attentes du malades.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

PRINCIPES GENERAUX DE SANTE A L'USAGE DES ASSISTANTS(ES) EN SOINS
HOSPITALIERS

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable lors d'une mise en situation spécifique :

- de comprendre les éléments de pathologie et de nursing .
- de définir les problèmes d'hygiène générale et ceux en milieu hospitalier .
- d'expliquer le fonctionnement psychique normal des individus et son développement .
- de connaître, surveiller et conseiller l'application d'une alimentation équilibrée chez le patient .
- d'analyser les différents besoins du malade et d'appliquer le processus de prestation en soins infirmiers .

ANNEXE 6
PROFIL DES CHARGES DE COURS :

PRINCIPES GENERAUX DE SANTE A L'USAGE DES ASSISTANTS(ES) EN SOINS
HOSPITALIERS

Les chargés de cours seront des experts, spécialistes en soins de santé ayant une expérience dûment attestée dans le domaine des soins infirmiers et dans les domaines concernés .